

Annexe IIb
Règlement d'examen
Baccalauréat professionnel spécialité Animation – Enfance et personnes âgées

Spécialité : Animation – Enfance et personnes âgées			Candidat de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidat de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidat de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique		2						
Sous-épreuve E11 : Économie-gestion*	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques*	U12	1	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
E2 Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation	U2	8	CCF		Ponctuel oral	35min	CCF	
E3 Pratiques professionnelles liées à l'animation		9						
Sous épreuve E31 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être personnel en établissement ou à domicile	U 31	4	CCF		Ponctuel oral		CCF	
Sous-épreuve E32 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens	U32	4	CCF		Ponctuel oral		CCF	
Sous épreuve E33 Prévention santé environnement*	U33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 Épreuves de langues vivantes*		4						
Sous-épreuve E41 Langues vivantes 1*	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langues vivantes 2*	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et enseignement moral et civique*		5						
Sous-épreuve E51 : Français*	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique*	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques*	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive*	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)*	UF1 UF2							

(1) Dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de baccalauréat professionnel, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.